

Industrialisation sans émancipation : les limites de la stratégie industrielle de défense du Canada

Justin Massie | 23 mars 2026 | ARTICLES | 



Sous l'impulsion du Premier ministre Mark Carney, le gouvernement canadien s'est engagé dans une réorientation majeure de sa politique de défense. [Selon lui](#), la conception dominante « selon laquelle notre position géographique et nos alliances nous garantissaient automatiquement la prospérité et la sécurité ne tient plus ». Le Canada entend désormais développer des capacités militaires afin que « [sa défense ne dépende jamais plus des autres](#) ». L'ambition, colossale, tant la défense du pays était conçue et articulée autour d'une relation étroite avec les États-Unis, est nette : « Le Canada passe [de la dépendance à la résilience](#). »

C'est dans cette perspective que le gouvernement canadien a dévoilé sa toute première [stratégie industrielle de défense](#) (SID). Elle appelle à « maximiser l'autonomie stratégique » du pays en développant des « capacités souveraines », ainsi qu'à soutenir « notre résilience en cas de conflit » et à « réduire les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement » par la diversification de partenariats de défense. Ce double objectif repose sur une lecture sévère des bouleversements géopolitiques en cours : « Les hypothèses de longue date ont été bouleversées – sur la fin de la conquête impériale, la durabilité de la paix en Europe et la résilience des anciennes alliances. Dans ce monde incertain, il est plus important que jamais que le Canada ait la capacité de soutenir sa propre défense et de sauvegarder sa propre souveraineté. »

Dans les faits, ce récit est [trompeur](#), car il masque la réalité que le gouvernement canadien n'entend pas réellement amorcer un virage vers une défense indépendante du Canada. Malgré l'ambition affichée de renforcer l'autonomie stratégique du Canada, la SID ne remet pas en question l'intégration structurelle du pays à l'architecture militaire et industrielle américaine. Elle propose certes une réindustrialisation militaire, mais pas une émancipation du giron étatsunien. En l'absence d'une nouvelle politique de défense faisant de l'autonomie stratégique une réelle ambition, le vaste plan de réarmement du Canada risque de perpétuer son modèle historique de forces « [plug and play](#) » intégrées aux États-Unis.

Cet article développe un argumentaire en trois temps. D'abord, il montre que la défense canadienne s'est historiquement construite dans un cadre d'interopérabilité et de complémentarité avec les États-Unis, tant sur le plan opérationnel qu'industriel, ce qui limite la portée d'une éventuelle réorientation souverainiste. Il analyse ensuite la conception gouvernementale de l'autonomie stratégique, largement réduite à une logique de production en sol canadien et d'espoir de propriété intellectuelle, sans redéfinition claire des objectifs de sécurité nationale. Enfin, il démontre que, loin d'annoncer une rupture, la SID s'inscrit dans une dynamique de continuité, où l'approfondissement de l'intégration continentale coexiste avec une ambition industrielle à dominante économique, révélant ainsi une autonomie partielle et circonscrite.

Un alignement institutionnalisé

L'ambition affichée de la SID laisse entendre un changement profond de paradigme. En effet, la grammaire de l'autonomie stratégique n'a jamais structuré la réflexion sur la politique de défense canadienne, qui n'a jusqu'ici jamais mis en avant la notion d'autonomie, lui préférant l'ambition d'être un allié [fiable et crédible](#).

Ainsi, la politique de défense du Canada s'est avant tout construite depuis la Seconde Guerre mondiale selon une approche d'intégration industrielle et militaire avec les États-Unis. Cette intégration opère à plusieurs niveaux, qui se renforcent mutuellement et façonnent profondément les choix stratégiques d'Ottawa. Sur le plan militaire et doctrinal, le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) n'est pas seulement un mécanisme de coopération : il organise une logique de [défense continentale intégrée](#) où la surveillance, l'alerte, la planification et la coordination des réponses aux menaces sont organisées à l'échelle nord-américaine. Les systèmes d'alerte précoce, le partage du renseignement, les procédures d'interception aérienne et les mécanismes de décision rapide reposent sur des chaînes de commandement imbriquées.

Dans la même veine, les acquisitions militaires canadiennes sont depuis longtemps déterminées en fonction de leur compatibilité avec les architectures étatsuniennes existantes, qu'il s'agisse de maintenance, de mises à jour logicielles, de chaînes logistiques ou de doctrines d'emploi. Le [désir d'interopérabilité](#) agit comme un [mécanisme d'alignement structurel](#) des acquisitions canadiennes en liant les choix technologiques, les calendriers de modernisation, les fournisseurs industriels et les priorités budgétaires aux États-Unis. Cette intégration systémique dans l'écosystème militaire étatsunien s'exprime désormais par le souhait d'« interchangeabilité », c'est-à-dire la capacité d'utiliser les mêmes systèmes, munitions ou plateformes que les États-Unis. Cette logique favorise l'achat de systèmes déjà en service au sein des forces étatsuniennes afin de réduire les frictions logistiques et doctrinales. C'est dans cette logique que le Canada prévoit l'acquisition de [plusieurs plateformes étatsuniennes](#) : avions de chasse F-35, lance-roquettes multiples HIMARS, avion de patrouille maritime P-8A Poseidon, systèmes de combat Aegis, drones MQ-9B, etc.

Cette logique d'interopérabilité, voire d'interchangeabilité avec les États-Unis, ne devrait pas surprendre : le Canada opère encore selon l'orientation stratégique fixée par la [politique de défense d'avril 2024](#). Cette dernière pose notamment comme objectif d'investir dans des capacités militaires permettant au Canada d'assurer la sécurité de l'Amérique du Nord « dans le cadre d'un partenariat de défense renouvelé avec les États-Unis, axé sur le rétablissement de la défense continentale et de la dissuasion dans tous les domaines : mer, terre, air, espace et cyberspace ». Cette vision de partenariat approfondi avec Washington demeure la logique qui guide la recapitalisation en cours des Forces armées canadiennes (FAC) sous le gouvernement Carney. Comme le souligne le [plan ministériel de 2026-2027](#), les investissements prévus en défense permettront de « renforcer la défense continentale grâce à la mise en œuvre continue du plan de modernisation du NORAD annoncé en juin 2022. Ils amélioreront la capacité des FAC à détecter, dissuader et vaincre les menaces en constante évolution dans tous les domaines, notamment grâce aux responsabilités du NORAD en matière d'alerte aérospatiale et maritime. »

Cette logique de défense continentale intégrée est intimement liée à son pendant industriel : une part importante de la production de défense au Canada repose sur des succursales de groupes étatsuniens ou sur des entreprises canadiennes insérées dans des chaînes de valeur nord-américaines. Si la majorité des entreprises dans le secteur de la défense sont détenues par des intérêts canadiens ou contrôlées par une société mère établie au Canada, les entreprises détenues par des intérêts étatsuniens représentent [plus de la moitié des ventes totales de l'industrie](#) et près des [deux tiers des exportations canadiennes](#).

Cette forte intégration nord-américaine s'explique en grande partie par l'Accord de partage de la production de défense de 1956 (Defence Production Sharing Agreement, DPSA). Ce traité bilatéral entre le Canada et les États-Unis permet aux entreprises canadiennes de soumissionner aux contrats du département étatsunien de la Défense en les traitant comme des fournisseurs nationaux, favorisant ainsi une défense conjointe et une intégration des chaînes d'approvisionnement entre les deux pays. Par exemple, la plus importante entreprise canadienne en matière de défense, [CAE](#), fournit des systèmes de simulation et

d'entraînement pour des plateformes utilisées par l'US Air Force et la Navy, s'insérant ainsi dans l'écosystème opérationnel américain en tant que fournisseur stratégique de capacités de formation. [Magellan Aerospace](#), pour sa part, fabrique des composants et sous-systèmes aéronautiques pour des maîtres d'œuvre comme Lockheed Martin ou RTX (anciennement Raytheon Technologies). L'entreprise Héroux-Devtek, qui produit des trains d'atterrissage pour plusieurs appareils militaires étatsuniens, a pour sa part été [vendue à société d'investissement étatsunienne](#). Ces exemples illustrent la logique de spécialisation fonctionnelle encouragée par le DPSA : les entreprises canadiennes ne conçoivent généralement pas les plateformes complètes, mais elles fournissent des sous-systèmes essentiels intégrés aux architectures industrielles étatsuniennes.

En outre, plusieurs des acteurs les plus structurants de la base industrielle et technologique de défense (BITD) canadienne sont des filiales de grands groupes étatsuniens, dont la présence façonne profondément l'intégration nord-américaine du secteur. General Dynamics est représentée notamment par General Dynamics Land Systems-Canada, principal fabricant des véhicules blindés légers LAV utilisés par les FAC et exportés à l'étranger, ainsi que par General Dynamics Mission Systems-Canada, acteur central des systèmes C4ISR (Command, Control, Communication, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance). RTX est présente par l'entremise de Pratt & Whitney Canada, pilier de l'aérospatiale, ainsi que par ses activités dans les radars et systèmes de défense. L3Harris, via WESCAM, constitue un fournisseur mondial de capteurs électro-optiques, tandis que Bell Textron Canada, filiale de la société étatsunienne Textron, est l'un des rares fabricants d'avions militaires présents au Canada. Ces filiales illustrent le caractère profondément intégré et partiellement externalisé de la BITD canadienne.

L'autonomie stratégique réduite à l'industrialisme

L'ambition d'autonomie stratégique proposée par le gouvernement Carney se heurte donc à des contraintes profondes : interopérabilité, intégration industrielle, dépendances logistiques et structurelles d'approvisionnement auprès des États-Unis. Ceci néglige toutefois un aspect fondamental de la SID : son ambition demeure strictement économique.

En effet, les acquisitions militaires sont désormais explicitement conçues comme des instruments de souveraineté et de résilience économiques. [L'objectif](#) principal de la SID consiste à « réduire le recours excessif aux fournisseurs étrangers, de favoriser l'émergence de champions nationaux dans notre industrie de la défense, d'assurer le contrôle souverain de notre propre équipement et de notre propriété intellectuelle, et de créer de la valeur dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement canadiennes ». Pour cela, la part projetée des acquisitions militaires auprès de l'industrie canadienne passera [de 43 % à 70 %](#), soit une augmentation relative de près de 63 %.

Cela pourrait, [à première vue](#), laisser croire que le Canada cherche à réduire sa dépendance à l'égard de l'industrie de défense étatsunienne. Une telle lecture ferait toutefois abstraction de la définition même de ce que recouvre l'expression « acheter canadien ». Malgré son objectif de développer une BITD canadienne, la SID ne définit pas ce que constitue une entreprise canadienne. Des responsables gouvernementaux ont toutefois précisé que les dix « capacités souveraines » qu'elle entend développer afin de « maximiser l'autonomie stratégique » du Canada – dont les technologies aérospace, les missiles et munitions, les systèmes de communication et les systèmes autonomes – « ne sont pas définies en fonction des entreprises canadiennes ou de la propriété ». Il s'agit plutôt de « [capacités que le Canada cherche à développer au Canada](#) ». Toute entreprise « établie au Canada et y exerçant des activités substantielles » peut donc se qualifier, incluant les filiales de géants étatsuniens comme Lockheed Martin et General Dynamics, qui disposent d'usines de production au Canada et emploient des travailleurs canadiens. La ministre de l'Industrie, Mélanie Joly, a précisé en ce sens que le gouvernement entend prioriser les entreprises dont [au moins 70 %](#) de ce qu'elles produisent au Canada est constitué de composants canadiens.

Le [tout premier investissement](#) annoncé dans le cadre de la SID illustre cette interprétation de la politique « Achetez canadien » du gouvernement Carney. Il s'agit d'accorder à General Dynamics Ordnance and Tactical Systems, une filiale étatsunienne établie au Québec, des contrats d'une valeur de plus d'1 milliard de dollars canadiens afin de « renforcer la capacité souveraine de production de munitions du Canada en augmentant la fabrication nationale de composants essentiels pour les charges d'artillerie ». Ceci inclut la construction d'une usine de nitrocellulose et d'installations au Canada pour charger, assembler et emballer des charges et des projectiles de 155mm. Cette décision démontre, aux yeux du ministre de la Défense, que « nous réduisons notre dépendance à l'égard des sources étrangères ». Car du point de vue du gouvernement canadien, se [qualifient](#) comme entreprises canadiennes toute société officiellement enregistrée et qui a l'intention de mener ses activités au Canada. Ainsi, les filiales étatsuniennes établies au Canada sont éligibles pour produire les « capacités souveraines » qu'entend développer la SID, sans nécessairement qu'elles soient sous propriété et contrôle canadiens.

La SID insiste non seulement sur la production en sol canadien, mais également sur la propriété intellectuelle (PI). Elle souhaite accorder la « priorité à la propriété, à la protection et à l'accès au Canada en matière de PI dans les processus d'approvisionnement de défense ». Toutefois, plutôt que d'investir directement des capitaux auprès d'entreprises développant une capacité souveraine de façon à préserver la PI, la SID privilégie un modeste programme de subventions nommé [Élever la PI](#). Comme l'a souligné l'[un de ses détracteurs](#), il ne s'agit pas d'une approche visant l'autonomie stratégique. Ce sont plutôt des engagements financiers inscrits au passif, qui n'entraînent pas, en tant que tels, un véritable développement de capacités souveraines.

Il n'est d'ailleurs pas certain que le gouvernement canadien réussira à négocier le transfert de propriété intellectuelle auprès de grandes entreprises étatsuniennes. La ministre Joly tente à l'heure actuelle d'utiliser l'offre de Saab de produire des avions Gripen au Canada afin d'extraire des concessions auprès de Lockheed Martin en échange du maintien de la commande de 88 F-35. Selon la ministre, le Canada pourrait jouer un [rôle plus important dans la chaîne d'approvisionnement](#) du géant étatsunien : « Je pense qu'ils peuvent aussi certainement faire davantage de recherche et développement au pays, et nous devrions pouvoir avoir accès à un contrôle beaucoup plus important de la propriété intellectuelle. » Il reste à voir si elle parviendra à ses fins et de quelle façon cette négociation affectera la décision du Premier ministre Carney de poursuivre ou non l'acquisition d'une seule flotte d'avions de chasse américains.

Cette conceptualisation des capacités souveraines montre que l'autonomie stratégique n'est vue par le gouvernement canadien qu'à travers le prisme industriel. L'obligation de contenu canadien, dont la propriété intellectuelle de certains équipements, constitue le socle de la logique souverainiste canadienne. Or, cette approche demeure incomplète au regard de l'autonomie stratégique entendue comme la capacité d'un État à définir puis à poursuivre ses propres objectifs par ses propres moyens. En effet, l'[autonomie stratégique se décline de trois manières déterminantes](#) :

1. Opérationnelle, c'est-à-dire la capacité de mener des opérations militaires de manière indépendante ;
2. Industrielle et technologique, soit la capacité de produire et de maîtriser les moyens indispensables à l'engagement de ses forces ;
3. Politique, qui consiste en la capacité de décider de manière indépendante des circonstances, des modalités et des objectifs de l'emploi de la force.

En se limitant exclusivement à la seconde dimension, la politique industrielle de défense du Canada se trouve ainsi privée d'une véritable ambition d'autonomie stratégique. Elle est conçue avant tout comme un levier de développement économique, plutôt que comme un instrument permettant de définir et de poursuivre de manière souveraine ses propres objectifs de politique étrangère et de sécurité nationale. La SID ne poursuit pas le développement d'une BITD en vue d'atteindre des objectifs militaires tels que la dissuasion indépendante de tentatives d'agression contre son territoire, ou encore la capacité de contribuer à la sécurité européenne sans le soutien des États-Unis. Elle a plutôt comme objectif principal le développement d'une BITD comme instrument de croissance économique. En conséquence, il n'y a pas de contradiction entre l'approfondissement de l'intégration de son industrie de défense avec celle des États-Unis et le désir de développer des capacités souveraines, car celles-ci sont conçues de manière à générer des emplois au Canada plutôt qu'à permettre aux FAC de mener des opérations indépendantes.

Ceci explique pourquoi les seules [cibles militaires](#) que contient la SID portent sur le niveau de maintien en capacité opérationnelle : « augmenter l'état de service de la flotte maritime à 75 %, de la flotte terrestre à 80 % et de la flotte aérospatiale à 85 % pour répondre aux exigences en matière de formation et de préparation opérationnelle ». Ces cibles, que les FAC envisagent [atteindre en 2036](#), demeurent adossées aux mêmes objectifs qui structurent la politique de défense canadienne de 2024. Ceci contraste, par exemple, avec la [stratégie industrielle de défense britannique](#), publiée en septembre 2025, qui insiste sur des exigences d'indépendance opérationnelle dans certains secteurs, dont la dissuasion nucléaire, les sous-marins nucléaires et la cryptographie.

Continuité stratégique derrière la rupture rhétorique

Dans cette perspective, les potentielles [tensions civilo-militaires](#) entre un gouvernement canadien souhaitant développer des capacités souveraines et des FAC souhaitant préserver leurs relations étroites avec les États-Unis ne risquent pas de se matérialiser. Certes, les hauts gradés canadiens adoptent une logique distincte de celle, industrielle, articulée par la ministre Joly. Leurs priorités demeurent l'efficacité opérationnelle et l'interopérabilité avec les États-Unis. Interrogée sur la rupture alléguée dans les relations canado-étatsuniennes, la cheffe d'état-major, la générale Jennie Carignan, a décalé en ce sens : « Avec les États-Unis, nous partageons l'Amérique du Nord et [il est important que nous poursuivions ce travail ensemble](#). Nous ne pouvons pas changer notre géographie et, d'un point de vue militaire, il est beaucoup plus simple de le faire conjointement,

car les missiles ne connaissent pas de frontières. » Pour la générale, les [« États-Unis resteront toujours un partenaire prioritaire pour nous. »](#)

Cette perspective peut paraître en contradiction avec le Premier ministre Carney, qui déclarait en mars 2025 que le temps de la « coopération étroite en matière de sécurité et de défense » avec les États-Unis [« est terminé »](#), parce que le voisin américain n'est plus un « partenaire fiable ». Or, contrairement à ce que suggère cette prise de parole et d'autres semblables, le Premier ministre Carney ne rejette pas la collaboration étroite avec les États-Unis en matière de défense. Bien qu'en mai 2025, il répétait que la [« période d'intégration » économique et militaire entre les deux pays était « terminée »](#), il ajoutait du même souffle que le Canada continuerait de collaborer avec son voisin lorsque nécessaire. Ceci est le cas du « dôme d'or », pour lequel [Mark Carney a signifié son intérêt à participer](#), de même que la [modernisation du NORAD](#), qui suit son cours depuis son lancement en 2022 et intégrera encore davantage les forces armées étatsuniennes et canadiennes dans la surveillance du continent nord-américain, les structures de commandement et de contrôle, l'armement aérien, les infrastructures et les capacités de soutien.

Ainsi, alors que M. Carney [annonçait](#) investir dans des bases militaires dans le Nord du pays pour que le « Canada assume l'entière responsabilité de la défense de notre souveraineté dans l'Arctique », les infrastructures ciblées (aérodromes, hangars, munitions, ravitaillement) visent à permettre le déploiement des avions de chasse F-35. Au-delà des inflexions rhétoriques, les décisions concrètes confirment la persistance d'une interdépendance stratégique profonde entre Ottawa et Washington.

Si la décision qui suivra le [réexamen en cours de l'acquisition de F-35](#), annoncé en mars 2025 en réaction à la guerre tarifaire déclenchée par les États-Unis, est [désormais liée](#) à la renégociation de l'accord de libre-échange canado-étatsunien, il ne fait aucun doute que les [militaires canadiens](#) souhaitent le maintien de la commande complète des 88 F-35. Une douzaine d'anciens hauts gradés de l'Aviation royale canadienne ont même écrit [une lettre confidentielle](#) exhortant le gouvernement à ne pas réduire sa commande de F-35. La voix d'un seul d'entre eux, [discordante](#), appuie l'idée d'une flotte mixte.

Le consensus en faveur du F-35 se manifeste même chez les civils. Selon la sous-ministre de la Défense nationale [Stefanie Beck](#) : « On ne saurait trop insister sur l'importance de disposer d'un avion de cinquième génération, car c'est ce que possèdent nos adversaires, et notre rôle, qui consiste à les dissuader et à défendre le Canada et les Canadiens, exige que nous disposions d'un équipement qui créera un dilemme dans l'esprit de nos adversaires. » Le ministre de la Défense nationale David McGuinty abonde dans ce sens. En tentant d'expliquer pourquoi le réexamen de l'acquisition des F-35, qui devait être terminé à la fin de l'été 2025, est toujours en cours, il a déclaré qu'il « existe de [nombreux facteurs à prendre en compte](#) dans l'acquisition d'une flotte d'avions de chasse pour le Canada... Ils ont des effets d'entraînement sur les infrastructures, sur la formation, sur l'interopérabilité, sur le NORAD, sur les capacités – tous ces éléments font partie de l'analyse. » Il convient de noter que parmi les facteurs qui ne sont pas cités par le ministre figure l'autonomie stratégique.

La seule voix dissonante, mais à peine audible, est celle du secrétaire d'État pour l'Approvisionnement en matière de défense, Stephen Fuhr. Dans l'une des rarissimes déclarations développant un argumentaire de défense contre l'acquisition unique des F-35, Fuhr estimait qu'une flotte mixte d'avions de combat [« offrirait au Canada davantage d'options »](#) pour faire face à diverses menaces, plutôt que de s'appuyer sur un seul outil pour résoudre un problème ». La décision de poursuivre avec l'acquisition d'une flotte de F-35 ou d'opter pour une flotte mixte constituera donc un véritable test de crédibilité pour le gouvernement Carney.

Il ne faut pas s'étonner que la SID ne remette pas en question l'intégration nord-américaine en matière de défense. Si elle ne fait pratiquement pas mention du NORAD, la SID stipule que le « Canada travaille depuis longtemps en étroite collaboration avec les États-Unis et se réjouit à l'idée de maintenir une solide relation de défense canado-américaine ». Outre la création d'emplois et la croissance économique, l'ambition de la SID réside dans le développement d'une « industrie de défense canadienne robuste qui procure un avantage technologique et opérationnel aux Forces armées canadiennes et à ses partenaires en matière de sécurité dans leur mission de défense du Canada ». D'une part, l'expression « avantage technologique et opérationnel » signifie pour les militaires canadiens la volonté d'acquérir les meilleures capacités de combat existantes dans le monde occidental, c'est-à-dire étatsuniennes. D'autre part, Philippe Lagassé estime que le fait que cet avantage opérationnel soit associé à la « mission de défense du Canada » suggère que la défense de l'Amérique du Nord et les opérations à l'étranger [continueront de privilégier l'achat d'équipements américains](#).

Même la crise entourant le Groenland n'a pas fait bouger la position canadienne à l'égard de l'importance de préserver la collaboration canado-étatsunienne en matière de défense continentale. Malgré une [déclaration](#) à l'effet qu'Ottawa soutient la souveraineté et l'intégrité territoriale du Danemark, le Canada n'a déployé aucun militaire aux côtés des troupes européennes lors de l'exercice [« Arctic Endurance »](#) au Groenland. Malgré des [plans de contingence](#) fournis à cet effet au Premier ministre, il a

préféré limiter l'engagement du Canada au Groenland au déploiement de ses CF-18 aux côtés des États-Unis dans le cadre de l'opération « Noble Defender » du NORAD. Il ne faut donc pas non plus s'étonner que le Premier ministre Carney ait déclaré le 28 février dernier que le « Canada appuie les mesures prises par les États-Unis pour empêcher l'Iran de se doter d'une arme nucléaire et pour empêcher son régime de continuer à menacer la paix et la sécurité internationales ».

La stratégie industrielle de défense canadienne ne constitue pas une rupture stratégique, mais un ajustement économique à l'intérieur d'un cadre d'intégration qui demeure intact. Derrière la rhétorique de l'autonomie stratégique, le Canada ne redéfinit ni ses priorités opérationnelles ni son positionnement géopolitique fondamental. Les choix capacitaires, la modernisation du NORAD, la centralité du F-35 et l'interopérabilité persistante avec les États-Unis confirment que l'architecture continentale continue de structurer la politique de défense canadienne. L'autonomie invoquée est avant tout industrielle et comptable : elle vise la propriété intellectuelle, le contenu canadien et les retombées économiques, mais pas la capacité d'agir militairement de manière indépendante.

Ce choix est-il rationnel face au bras de confiance envers les États-Unis, qui a amené le Premier ministre Carney à affirmer que les États-Unis ne sont plus un partenaire fiable ? Ou est-ce au contraire un choix lucide compte tenu de la réalité géographique, de l'industrie de défense intégrée et de l'asymétrie de puissance avec les États-Unis ? Si cette question mérite un traitement approfondi dans d'autres pages, il convient ici de noter l'écart abyssal qui sépare la rhétorique souverainiste du gouvernement canadien et ses pratiques d'intégration. Cette contradiction pourrait se traduire en échec lorsque les Canadiens réaliseront que des décisions prises par Ottawa ne correspondent pas aux promesses qui leur ont été faites, ou si Washington venait à instrumentaliser la dépendance canadienne pour lui imposer des concessions politiquement inacceptables. Alors, la rhétorique souverainiste instrumentalisée à des fins de réindustrialisation plutôt que vers une véritable inflexion stratégique atteindrait ses limites et exposerait les vulnérabilités de la dépendance structurelle.

● — ●● — — ● ●● — ● — ● ●●

Justin Massie ([@justinmassie](https://twitter.com/justinmassie)) est professeur et directeur du département de science politique de l'université du Québec à Montréal (UQAM), codirecteur du Réseau d'analyse stratégique. Il est également codirecteur du Rubicon.

Justin Massie, « Industrialisation sans émancipation : les limites de la stratégie industrielle de défense du Canada », *Le Rubicon*, vol. 6, 23 mars 2026
[<https://lerubicon.org/industrialisation-sans-emancipation-les-limites-de-la-strategie-industrielle-de-defense-du-canada/>].